Rapport d'activité pour l'exercice 1946-1947

Autor(en): **Rebetez, Ali**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **51 (1947)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-549731

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RAPPORT D'ACTIVITÉ

pour l'exercice 1946-1947

par

Ali Rebetez, président central

Mesdames, Messieurs,
Chers Emulateurs,

L'usage veut qu'à chaque assemblée générale, le président central donne connaissance d'un rapport sur l'activité de la société, synthèse utile, qui permet de faire le point et qui, du même coup, pose des jalons sur la besogne restant à accomplir. Il est de toute nécessité que nos membres soient renseignés, et non moins utile qu'ils nous donnent leur appréciation, voire leurs directives afin que nous puissions continuer à œuvrer sans cesse au développement culturel de notre Jura.

L'Assemblée générale

La 81e assemblée générale de notre association s'est déroulée à Berne, le 21 septembre 1946. Tous, nous gardons lumineux le souvenir de cette réunion, de l'accueil chaleureux et enthousiaste que nous réservèrent nos amis jurassiens de Berne, groupés sous la présidence de M. le Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique.

Chers Emulateurs de Berne, vous avez tenu à placer cette fête de l'esprit sur un plan particulier ; vous avez voulu certainement marquer le passage des Jurassiens à Berne, affirmer l'existence de la Société jurassienne d'émulation, de votre section si active, démontrer le rôle qu'entend jouer notre vieille institution dans la sauvegarde du patrimoine jurassien et de notre belle langue française. Nous vous en félicitons sincèrement et nous tenons à vous redire ici notre profonde gratitude. Merci à vous, M. Péquignot, merci à vos aimables collaboratrices et à vos dévoués collaborateurs.

Enfin, si l'assemblée générale de Berne fut pour nous l'occasion d'une grande joie, c'est que nous eûmes le privilège d'agrandir notre famille en accueillant notre cadette et déjà si vaillante section de Fribourg.

Hommage aux disparus

Avant de dérouler brièvement le film de ce que fut notre activité au cours de cette deuxième année d'après-guerre, nous nous sentons pressé de réserver une pensée de pieux souvenir à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis.

Section de Porrentruy : Altermath Eugène ; Imhoff Pierre.

Section de Berne : Schweingruber Robert ; Schudel Hans ; Christen Fritz ; Busson Jules.

Section de La Chaux-de-Fonds : Michaud Albert.

Section de Genève : Schwob Lucien.

Section de Lausanne : Sautebin Hippolyte ; Froidevaux Paul.

Tous, ils étaient venus se grouper sous les plis de notre drapeau. Nous leur dirons un dernier adieu en observant une minute de silence.

Les « Actes »

Le désir le plus ardent s'attache généralement aux choses que nous apprécions ; c'est pourquoi le volume des « Actes » a été attendu impatiemment par la plupart de nos membres. C'est bien un encouragement pour nous, non pas à retarder systématiquement cette publication, mais à prendre toutes les dispositions utiles pour en activer la sortie de presse. La responsabilité du président central est-elle hors de cause dans ce retard ? Certes, pas complètement, puisqu'en fait son mandat englobe l'administration complète de la société. Il est bon cependant de préciser que cette mission spéciale est dévolue au secrétaire central, à qui incombe le soin de dresser le contrat d'impression et de grouper les textes et annonces destinés à être publiés. Et si les personnes intéressées directement à la publication des « Actes » veulent bien se soumettre à un petit examen de conscience, elles ne manqueront pas d'observer une certaine réserve et peut-être de plaider coupable !...

Messieurs les auteurs de travaux, veuillez nous permettre de vous rappeler combien vous simplifierez notre tâche et singulièrement celle de l'imprimeur en nous remettant des études tout à fait au point, en ne modifiant pas démesurément votre texte lors de la révision des

premières épreuves et en nous rendant vos travaux dans le plus court délai possible ; nous tenons à préciser que les « bons à tirer » sont du ressort du Comité central.

Messieurs les rédacteurs des chroniques et des rapports, présidents et membres des comités de nos sections, nous voudrions vous dire combien votre aide nous est utile, mais aussi combien nous apprécions à sa juste valeur votre sens de la diligence et de la ponctualité.

Placée sur un plan de réelle collaboration et de parfaite compréhension, l'impression des « Actes » pourra s'effectuer sans heurts et la diffusion de l'ouvrage être faite plus tôt.

Au demeurant, le volume de l'an dernier — qui compte 326 pages — imprimé chez M. Boéchat, à Delémont, — ne le cède en rien à ses prédécesseurs tant par sa présentation que par la qualité de son contenu. Nous remercions les personnes qui ont prêté leur appui à cette réalisation :

— les auteurs des travaux de base,
— les rédacteurs des chroniques et rapports,
— la commission de rédaction,
— l'imprimeur.

Le prochain volume vous sera envoyé d'ici deux à trois semaines ; nous sommes certains que vous l'accueillerez avec bienveillance. D'avance, merci.

Publications

Nous avons continué, dans la mesure du possible — et grâce à l'aide financière de « Pro Jura » et de l'A. D. I. J. — à marquer l'intérêt que nous portons aux auteurs et compositeurs de chez nous, en accordant des subventions à :

— *Mgr. A. Membrez*, curé-doyen à Porrentruy pour sa belle étude, richement illustrée : « Vieilles fontaines et précis historique des villes du Jura bernois et de Bienne » ;

— *M. Henri Devain*, instituteur à La Ferrière, pour sa plaquette de vers charmants : « Bagatelles » ;

— *MM. Emile Sanglard et Berthold Vuilleumier*, pour « La Volière », fascicule de chansons et mélodies populaires à trois voix égales ;

— *M. Marcel Hofer* (Lucien Marsaux) à Neuchâtel, pour son ouvrage : « Le chant du cygne noir ».

Dans le même ordre d'idées, nous n'avons pas hésité à assurer de notre appui le plus complet l'administration de *La Revue Transjurane*

à Tramelan qui, animée d'un bel enthousiasme, nous est revenue toute fringante et chargée de promesses bien faites pour nous engager à lui faire confiance. Nos souhaits de plein succès s'en vont aux administrateurs courageux, phalange de jeunes à qui nous présentons nos plus vives félicitations.

Au risque de nous répéter, mais désireux de nous faire entendre, nous formons le vœu que tous les auteurs jurassiens veuillent bien nous honorer régulièrement de quelques exemplaires de leurs œuvres ; nous pourrons ainsi constituer une bibliothèque complète et bien jurassienne.

Chansonniers jurassiens

Ce qui était à l'état de projet, il y a une année à peine, est devenu réalité. Reconstituée en un clin d'œil, sous l'active présidence de M. Albert Béguelin, compositeur à Tramelan, la commission du chansonnier jurassien vient de nous doter de deux nouveaux fascicules :

« La Veillée », vieilles chansons jurassiennes, harmonisées pour chœurs d'hommes ;

« La Veillée », vieilles chansons jurassiennes, harmonisées pour chœurs mixtes.

Spontanément, nous voudrions rendre un hommage de gratitude à la mémoire de Louis Chappuis et Jämes Juillerat, deux excellents compositeurs de chez nous, qui furent les initiateurs et les ouvriers de la première heure dans le regroupement et l'arrangement de ces mélodies de notre folklore jurassien, qui sentent si bon le terroir.

Les chants contenus dans les recueils précités ont été harmonisés avec simplicité ; leur caractère fruste a été respecté ; rien n'a été sacrifié à l'élégance de la versification et de la composition.

L'excellente équipe de M. Albert Béguelin ne comprend que des compositeurs jurassiens, tous membres fidèles de notre association :

MM. Paul Miche, professeur au Conservatoire de Genève,
Paul Montavon, professeur de musique à Porrentruy,
Berthold Vuilleumier, instituteur à Renan, président de la commission musicale de l'Union des chanteurs jurassiens,
Paul Flückiger, instituteur à Porrentruy,
Emile Sanglard, instituteur à Courtételle,
Charly Haller, instituteur à Nods.

Nous ajoutons à cette liste le nom du poète Henri Devain, instituteur à La Ferrière, à qui fut confiée la mise au point des textes.

Merci à vous M. Béguelin ! Nous vous félicitons et à tous vos collaborateurs nous exprimons notre vive gratitude.

Et maintenant, le moment est venu de régler l'addition ! Une fois de plus, « Pro Jura » et l'A. D. I. J. nous ont assuré de leur appui financier, geste que nous apprécions fort et qui constitue la preuve tangible de l'esprit de compréhension qui anime les relations existant entre nos trois grandes associations jurassiennes.

Nous remercions le comité de l'Union des chanteurs jurassiens qui, lui aussi, a voulu marquer l'intérêt qu'il porte à nos travaux. Par ailleurs, nous comptons sur l'amabilité de nos sociétés artistiques. En mettant à l'étude les chœurs que nous leur présentons, elles nous donneront la preuve de l'attention soutenue qu'elles portent à la défense spirituelles du pays ; elles nous assureront d'une contribution fort appréciable à la réalisation d'une tâche qui nous tient à cœur : la sauvegarde de notre folklore, si riche à tant de points de vue. D'avance, nous les en remercions.

L'Armorial du Jura

Notre commission d'enquête, présidée avec une rare compétence par M. le Dr André Rais, archiviste, continue ses recherches et, sans vouloir commettre d'indiscrétion, nous pouvons affirmer que notre Armorial, doublé du Livre d'or des familles jurassiennes, constituera un document historique de toute première valeur. M. Rais et ses dévoués collaborateurs vont de découverte en découverte, mais ce qui impressionne le plus, c'est de constater avec quelle méthode et avec quelle précision le président de la commission d'enquête opère dans la cueillette, le tri et le classement de ses documents.

Notre reconnaissance la plus complète vous est acquise, de même que toute notre confiance, M. Rais. L'œuvre à laquelle vous travaillez, en bénédictin accompli, fait honneur à votre personnalité, à vos compétences, à votre grand attachement au Jura.

Nous savons qu'il est prématuré de parler de publication de l'Armorial, mais nous n'hésitons pas à lancer, aujourd'hui déjà, un appel en faveur de la souscription à cet ouvrage qui constituera, à n'en pas douter, un vrai monument historique jurassien.

Le Glossaire des patois de l'Ajoie

Dans notre précédent rapport, nous disions : « Promettre et tenir sont deux ! » Aujourd'hui, nous dissimulons difficilement notre joie en vous annonçant que la promesse a été tenue, et que le magnifique « Glossaire des patois d'Ajoie » est sorti de presse. Mais oui, il est là... tout neuf, prêt à être expédié aux souscripteurs. Cet heureux événement nous permettra — ou vous permettra — d'apporter la solution au

problème que nous posions l'an dernier : 1800 Emulateurs jurassiens... 200 souscriptions... 11 %. A l'instar de Raymond Asso, nous disons : « Qu'en pensez-vous ? » Ce qu'en pense le Comité central ? c'est qu'il compte fermement sur votre appui. Vous avez imité l'apôtre Thomas... c'est votre droit. Aujourd'hui, la démonstration est faite ; nous nous permettons de compter sur la vôtre.

Mais nous nous en voudrions de ne pas adresser publiquement nos félicitations sincères et notre reconnaissance la plus complète aux artisans de cette œuvre : l'auteur M. Simon Vatré, préparateur à l'Institut de médecine légale à Genève ; son collaborateur, M. Jules Surdez, instituteur retraité à Berne.

L'Album des monuments historiques du Jura

Le solde des feuilles d'une autre publication qui fait honneur au Jura « L'Album des Monuments historiques » était voué à passer à la maculature, lorsque le Comité central jugea opportun d'éviter la catastrophe en se les assurant. Aujourd'hui, nous sommes à même de vous offrir ce beau livre à fr. 12.—, broché, et à fr. 20.— richement relié. L'Emulation n'entend pas profiter de la conjoncture pour conclure des affaires ; son but n'est autre que de rendre service en procurant à ses membres d'excellents ouvrages.

Si votre bibliothèque ne renferme pas encore l'Album des monuments historiques du Jura, vous avez la possibilité de combler cette lacune et mieux encore, si vous êtes empruntés pour offrir un cadeau de valeur, ne mettez pas plus longtemps votre imagination à l'épreuve.

Le Livre du Centenaire

Nous avons voulu marquer le centenaire de notre association en vous présentant un ouvrage de choix et nous avons la certitude que tous vous apprécierez l'initiative du Comité central. Si nous disons « vous apprécierez », c'est parce que, donnant suite à une décision de la Délégation générale, cette publication sera envoyée à tous nos membres en même temps que le volume des « Actes ». Vous n'hésiterez pas à ajouter la modique somme de fr. 2.— au remboursement habituel, si nous vous disons que ce livre de luxe compte 320 pages et qu'il comporte les chapîtres suivants :

— *A l'Emulation*, poème de M. Camille Gorgé, ministre de Suisse à Ankara ;

— *Air du Jura bernois*, évocation de M. Jean Cuttat ;

— *Le Jura, entité nationale,* relation de M. le Dr P.-O. Bessire, professeur à l'Ecole cantonale ;

— *Les cent ans de l'Emulation,* par M. le Dr Alfred Ribeaud, avocat ;

— *Le Jura, tableau d'ensemble,* de O. L. Radiguet ;

— Les biographies des fondateurs, la liste et les portraits des présidents centraux ;

— *L'Ame jurassienne,* poème de Virgile Rossel ;

— Les relations de nos différentes sections.

Si nous félicitons et si nous remercions les personnes qui ont collaboré à la mise au point de cette publication, nous devons accorder une expression toute particulière de gratitude aux auteurs des textes principaux :

— M. le Dr P.-.O. Bessire, professeur ;

— M. le Dr Alfred Ribeaud, avocat.

Lisez ces pages d'une rédaction parfaite, Mesdames et Messieurs ; elles vous procureront de réelles satisfactions intellectuelles.

Le Prix littéraire jurassien

Après un travail très laborieux, la Commission du Prix littéraire jurassien, présidée par M. Alfred Ribeaud, a pu soumettre des propositions intéressantes à notre organe central.

Le jury s'est prononcé sur trente-neuf travaux : dix-huit poèmes ou groupes de poèmes, treize nouvelles, quatre pièces de théâtre et quatre études sur le Jura (paysages, faune, flore, évocations historiques).

Les lauréats suivants ont été désignés :

Poèmes : 1er prix : *Arthur Nicolet, Le Locle,* pour « Jura, printemps quinteux », Fr. 200.— ;

2e prix : *M. Francis Bourquin, instituteur à Villeret,* pour ses poèmes : « L'Enfant des ténèbres, La Genèse, Ma vie en quatre temps », Fr. 150.— ;

3e prix : *M. Roger Schaffter, éditeur à Porrentruy* pour : « Amour, mon beau souci », Fr. 100.— ;

4e prix : *M. Robert Simon, instituteur à Lajoux,* pour « Cueillette aux rayons de l'aube », Fr. 75.— ;

Nouvelles : Le prix est attribué à *M. Roger-Louis Junod, à Corgémont pour* « Petite Claire de mon enfance », Fr. 150.— ;

Théâtre : Les lauréats sont ex-æquo, *M. Paul Bessire, maître secondaire à Saignelégier*, pour « La servante au grand cœur », et *M. Francis Bourquin, à Villeret*, pour « Des yeux pour voir et des oreilles pour entendre », jeu de Noël. Ils ont reçu chacun Fr. 100.—.

Nous tenons à présenter nos plus vives félicitations aux lauréats, en formant le vœu que le résultat de cette joute toute pacifique contribue au progrès des lettres dans notre pays.

A ceux qui n'ont pas enregistré le succès escompté, nous disons : « Ne perdez pas courage ; remettez l'ouvrage sur le métier, et la prochaine fois, revenez-nous avec autant d'enthousiasme ».

En suivant de près les travaux du jury littéraire, on se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une sinécure. La besogne est grande, parfois fastidieuse et nous tenons à répéter à MM. les membres de la Commission combien nous apprécions leur haute compétence et leur travail désintéressé. Et, force nous est de sortir quelques noms de cet imposant ministère — que nous avons décidé de remanier en le simplifiant — nous citons MM. Alfred Ribeaud, président, Dr Roches, professeur à Bâle, Charles Rossel, professeur à La Chaux-de-Fonds, qui tous trois ont fait preuve d'un dévouement exemplaire.

Ainsi, nous arrivons à la même conclusion que l'an dernier, en disant : « Le Jura n'est pas à bout de souffle » ; le Prix littéraire jurassien doit être maintenu, voire développé.

L'enquête sur le folklore jurassien

« La Commission d'enquête s'est mise au travail sous l'impulsion de M. Jules Surdez, instituteur », disions-nous l'an dernier, mais au même instant, nous regrettions d'apprendre que notre aimable compatriote se voyait contraint — pour des raisons de santé — à se démettre de ses fonctions de président. Nous avons eu la bonne fortune de nous assurer les services d'un de nos membres les plus fidèles, rompu aux choses du folklore : M. le Dr Marius Fallet de La Chaux-de-Fonds, à qui nous disons toute notre reconnaissance. L'embarcation est au port, nous prions les marins inscrits de lui permettre de prendre le large et nous exortons les « enseignes bénévoles » à se joindre au convoi. Avec un capitaine de l'envergure de M. Fallet, le vaisseau arrivera certainement à bon port.

Le Droit coutumier jurassien

Naguère, nous faisions allusion aux savantes recherches de nos juristes — sous la direction très compétente d'un de nos membres-correspondants honoraires, M. le professeur Dr Rennefahrt, à Berne — pour sauver de l'oubli notre droit coutumier jurassien. D'une communication que nous faisait ces jours derniers, M. le professeur Dr Rennefahrt, il ressort que le problème, dans son ensemble, est resté à l'état de projet. Nous le regrettons sincèrement, mais nous tenons à vous assurer que le Comité central prendra toutes mesures utiles pour assurer cette initiative d'une réalisation.

Les écoles de langue allemande dans le Jura

Au cours de l'année dernière, la presse jurassienne, de même que la presse romande ont bien voulu s'attaquer à un problème dont la solution paraît simple aux Jurassiens alors qu'elle semble plus compliquée si on l'examine des bords de l'Aar. Vous l'avez deviné, Mesdames et Messieurs ; il s'agit des écoles de langue allemande installées en territoire jurassien. Cette question a de tout temps préoccupé les Jurassiens, les Emulateurs en particulier, mais aujourd'hui, la coupe déborde... Vous me dispenserez de reprendre la trame (le mot convient parfaitement...) de toute cette affaire car vous avez certainement lu avec beaucoup d'intérêt dans l'hebdomadaire « Curieux », les articles dus au tempérament et à la plume acérée de M. Roland Béguelin, secrétaire communal à Tramelan-dessus.

Sans vouloir abuser de termes militaires, nous dirons que la grenade a éclaté au sein du hameau de Mont-Tramelan, commune dans laquelle les autorités (instituteur inclus, en tant que secrétaire communal) se sont fait un malin plaisir, semble-t-il, de mettre tout en œuvre pour se faire reconnaître comme groupement dont la langue officielle est l'allemand. On a voulu, à tout prix, créer un état de fait infiniment préjudiciable à l'homogénéité linguistique du Jura. La source du mal réside incontestablement dans la faiblesse dont on a fait preuve en admettant l'installation d'écoles allemandes en pleine terre jurassienne.

Réunie à Porrentruy, le 8 février dernier, la Délégation générale de notre association a consacré de longues heures à ce problème vital et elle est arrivée à la conclusion qu'il est urgent d'intervenir auprès des autorités cantonales.

Nous ne résistons pas au désir de publier in-extenso la requête adressée au Conseil exécutif du canton de Berne, par les soins du Comité central.

Porrentruy, 8 mai 1947.

Au Conseil exécutif du canton de et à Berne

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur le malaise qui se manifeste dans de nombreux milieux de notre population à propos du développement des écoles de langue allemande installée dans le Jura et de l'attitude des autorités de *la commune de Mont-Tramelan.*

Vous n'ignorez certainement pas que cet état de chose a déjà fait l'objet de commentaires de presse assez vifs et que, s'il devait se répéter, ceux-ci ne pourraient que nuire aux bonnes relations qui existent entre les deux parties linguistiques du canton.

C'est pourquoi, soucieux de la paix et de la bonne entente qui doivent régner dans les rapports entre les différentes parties du canton et entre elles et l'autorité centrale, nous vous prions instamment de vouer au problème que nous soulevons ici toute l'attention qu'il mérite et de prendre, sans tarder, les mesures propres à apaiser les nombreux Jurassiens qu'il inquiète à juste titre.

Quel que soit d'ailleurs l'angle sous lequel ce problème doit être envisagé, nous ne croyons pas — en intervenant dans le débat — nous départir des principes de la neutralité politique à laquelle notre société s'est toujours conformée et qu'elle n'entend pas abandonner dans l'avenir. Nous pensons, au contraire, agir strictement dans le cadre de *nos statuts dont l'art.2)* précise notamment que notre association *travaille à la défense de la langue française et des traditions jurassiennes.*

D'ailleurs, en sollicitant une intervention de votre part, notre comité ne fait que se conformer au mandat impératif qu'il a reçu des délégués de toutes nos sections lors d'une assemblée tenue à Porrentruy en février, où cette question a été longuement débattue.

Enfin, comme nous le disons plus haut, nous craignons vivement que ce problème ne trouble gravement les relations entre le Jura et la partie allemande du canton et nous estimons que c'est pour nous un devoir élémentaire de solliciter de votre autorité, l'intervention énergique et rapide qu'attend impatiemment notre population de langue française.

Nous n'ignorons pas l'ampleur de ce problème qui tient à diverses causes parmi lesquelles nous signalons en particulier :

— l'activité des écoles publiques ou privées de langue allemande installées dans le Jura ;

— les subventions que ces écoles obtiennent du canton et surtout de certaines communes dont les autorités ont été sollicitées d'une façon trop pressante ;

— l'attitude des autorités de Mont-Tramelan qui décident, en 1941, d'introduire la langue allemande comme langue officielle de la commune et qui, *malgré la décision de votre autorité du 19 juin 1942*, emploient cette langue dans la correspondance échangée avec d'autres communes et même avec les autorités cantonales, rédigent en allemand procès-verbaux et actes authentiques, germanisent de nombreux lieux dits ;

— le manque de soutien dont souffre trop souvent le paysan jurassien et les grandes difficultés qu'il éprouve à tenir tête à la surenchère que lui opposent dans l'acquisition ou l'affermage de domaines agricoles des paysans et domestiques de l'ancien canton.

Nous ne croyans pas qu'il soit utile et nécessaire d'examiner ici par le détail toutes les faces d'un problème dont quelques-unes seulement viennent d'être évoquées. Il nous paraît également inopportun d'insister longuement sur les points que nous venons de souligner ; l'importance de chacun d'eux ne vous a certainement pas échappé et vous êtes d'ailleurs sans doute mieux renseignés que nous-mêmes sur toute cette question qui a déjà retenu votre attention.

Nous pensons plutôt pouvoir nous borner à tirer des conclusions d'un état de faits que de très nombreux Jurassiens considèrent comme graves, pour ne pas dire alarmants et que bon nombre d'entre eux qualifient volontiers de manœuvres de germanisation.

Sans prendre position sur ce point, nous devons cependant reconnaître que notre Jura se trouve dans une situation anormale à laquelle il est, à notre avis, urgent de remédier par un acte de l'autorité responsable afin que l'ordre et la paix règnent parmi ses administrés.

Il nous paraît, en effet, anormal et inéquitable à l'égard des Jurassiens de langue française, que l'on permette aux autorités et organes de la commune de Mont-Tramelan d'employer la langue allemande tant dans les discussions politiques que dans l'établissement des documents officiels.

Mont-Tramelan se trouve indiscutablement dans une région de langue française. Or, *l'art. 17 de la Constitution cantonale consacre le principe de la territorialité* au point de vue linguistique.

C'est ce que le Conseil exécutif a admis lorsqu'il a été appelé à s'occuper de la création d'une école de langue française à Berne.

Dans *l'arrêté du 24 mars 1944*, il est dit, sauf erreur, ce qui suit :

» *Il appert de cet article (17 de la Constitution) que la langue à*
» *employer administrativement ne dépend pas de celle du citoyen lui-*
» *même mais bien de l'idiome parlé dans la région qu'il habite...*
» *Cette notion territoriale constitue certainement, en première ligne,*
» *une garantie pour la partie française du canton. Mais elle en offre*
» *une de même en faveur de la partie allemande. Etabli par la Consti-*
» *tution, ce statut juridique ne saurait être modifié par des décisions*

» *communales individuelles. Les communes sont tenues, elles aussi*
» *d'observer le principe de la territorialité.*

Ce principe étant admis, il y a lieu pour l'autorité d'en tirer les conséquences logiques et de prendre toutes les mesures utiles pour en assurer l'application.

La sconde conséquence à tirer du principe rappelé plus haut est de reconnaître *qu'il est inadmissible que des écoles officielles de langue allemande soient créées en plein centre d'une région de langue française.* Nous estimons que de telles écoles officielles doivent disparaître à bref délai et nous vous prions instamment de prendre les mesures pour que dans ces écoles publiques, l'enseignement du français soit développé toujours davantage de façon que, dans un très proche avenir, il ait pris la place prépondérante à laquelle il a droit.

Enfin, nous estimons qu'il est inadmissible — et contraire au principe constitutionnel prérappelé — que des écoles privées reçoivent soit du canton, soit des communes avoisinantes, des subventions plus ou moins importantes leur permettant de se développer au détriment de l'école populaire et publique organisée conformément à la loi, par le canton et les communes.

Aussi, nous vous prions instamment d'inviter les communes intéressées à refuser à l'avenir l'octroi de subsides aux écoles privées de langue allemande installées dans le Jura et de supprimer les subventions accordées par le canton.

On pourrait nous dire que les mesures que nous sollicitons seront considérées comme vexatoires par les citoyens de langue allemande qu'elles toucheront. Nous ne pourrions admettre un tel reproche, car nous n'entendons pas interdire à ces citoyens d'employer leur langue maternelle dans leurs rapports particuliers.

Nous estimons cependant que, dans l'intérêt de la paix sociale dans le canton, *il est nécessaire que la jeune génération s'assimile très rapidement dans la région où elle a acquis librement domicile.*

Or, cela ne peut se faire que si les enfants sont astreints à fréquenter l'école publique officielle et apprennent aussi vite que possible la langue employée par la majorité de la population.

On nous objectera peut-être que nous sommes intervenus en faveur de l'Ecole de langue française de Berne. Nous pensons que c'est un cas très particulier qui ne peut pas soutenir de comparaison avec d'autres. Car on ne peut pas prétendre que les fonctionnaires cantonaux et fédéraux domiciliés dans la ville fédérale — et qui entendent donner une instruction française à leurs enfants — se trouvent dans une situation identique à celle des citoyens suisses-allemands qui viennent sans aucune contrainte s'établir dans le Jura.

Quant aux Anabaptistes, nous pensons que les garanties qui leur ont été données en son temps avaient davantage un caractère religieux que

politique ou linguistique et que d'ailleurs leur nombre restreint ne justifie nullement l'entretien dans le Jura, d'écoles allemandes subventionnées par l'Etat ou les communes, pas plus que ne se justifierait l'ouverture d'écoles de langue française dans l'Emmenthal ou l'Oberland.

En résumé, afin que la paix et la tranquillité règnent dans notre Jura et par conséquent aussi dans le canton de Berne, et pour éviter de donner des armes à certains citoyens tout disposés à se mettre à la tête d'un nouveau mouvement séparatiste — dont on parle derechef dans divers milieux — nous vous prions instamment de prendre, sans tarder, les mesures propres à assurer le respect du principe de la territorialité au point de vue linguistique tel qu'il ressort de l'art. 17 de la Constitution cantonale. Par une décision rapide, nette et précise, vous apporterez la preuve aux esprits inquiets que vous entendez vous montrer les fidèles gardiens de cette Constitution, *même et surtout lorsqu'il s'agit de sauvegarder l'entité linguistique et les traditions de la minorité jurassienne.*

Confiants dans vos sentiments d'équité à l'égard de cette minorité, certains que vous saurez trouver les moyens d'affermir la confiance qu'elle a dans ses autorités, nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers d'Etat, d'agréer l'assurance de nos sentiments patriotiques et dévoués.

SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION

Au nom du Comité central

Le Secrétaire :
sign. *Paul Christe, avocat*

Le Président :
sig. *Ali Rebetez, professeur*

Nous croyons savoir que M. le Directeur de l'Instruction publique voue une attention particulière à notre intervention, mais aucune réponse officielle ne nous est parvenue. En revanche, bon nombre de communes jurassiennes et de personnalités nous ont adressé des félicitations et des encouragements.

Les conférences et les spectacles

La plupart de nos sections ont continué à vouer un intérêt spécial à l'organisation de conférences, de spectacles, d'expositions d'art, d'excursions ; elles nous donnent ainsi la preuve qu'elles ont exactement compris le rôle bienfaisant que doit jouer la Société d'Emulation dans toutes les régions du Jura et au sein des groupements de Jurassiens domiciliés en dehors de l'Ancien Evêché de Bâle.

L'idée que nous émettions dans notre précédent rapport de faire davantage appel à des conférenciers jurassiens est en voie de réalisation et d'ici quelques jours, nous serons à même de soumettre des propositions fort intéressantes aux comités de nos sections. « Nul n'est prophète en son pays » ...direz-vous. C'est vrai... et, semble-t-il, plus spécialement dans notre Jura. Mais, pourquoi ne replacerions-nous pas une partie de notre activité dans le cadre où les Thurmann, les Stockmar, les Kohler l'avaient placée ? La vraie émulation, à notre sens, réside dans l'encouragement de nos membres. Loin de nous cependant l'idée de combattre l'organisation des grandes conférences françaises ; elles apportent chez nous un souffle élevé de la littérature, de la politique, de l'économie et, en même temps, elles contribuent à nous sortir de notre isolement.

Sociétés correspondantes

Nos relations avec les sociétés correspondantes de Suisse et de l'étranger restent très cordiales et, dans la mesure du possible, suivies. Dans bien des cas, elles se bornent à l'échange des publications, ce qui contribue à enrichir notre bibliothèque centrale. Pourtant, chaque fois que nous en avons l'occasion, nous assistons aux assises importantes de ces asociations ou nous nous y faisons représenter.

Les travaux et les publications de la Société jurassienne d'Emulation ne passent pas inaperçus, puisque deux nouvelles institutions viennent de nous faire l'honneur d'une inscription au tableau des sociétés correspondantes ; nous avons cité :

— l'Institut national liégeois, à Liège,

— The Linnean Society of London, à Londres.

(Cette dernière vient d'ailleurs de nous faire parvenir une très belle adresse de félicitations, à l'occasion du Centenaire).

Les deux grandes associations sœurs du Jura « Pro Jura » et l'A. D. I. J. ne manquent aucune occasion de nous marquer un intérêt particulier, en suivant de près, et nos travaux, et nos finances. Nous les en remercions et nous nous rendons compte que le moment est venu de grouper nos efforts pour atteindre avec plus d'efficacité les objectifs que nous nous proposons.

Nos finances

Nous répétons volontiers avec le malheureux qui tombait du cinquième étage en passant à l'entresol : « Jusqu'à maintenant, tout va bien... pourvu que ça dure... » Le coût des publications mentionnées

précédemment représente quelques beaux billets de mille... Nous essaierons d'arranger les choses au mieux, sans paralyser les travaux en cours. La grande « Seva » voudra-t-elle un jour nous admettre au même titre que d'autres institutions similaires ? Les problèmes d'ordre intellectuel seront-ils constamment relégués au deuxième plan ? Ne perdons pas confiance.

Le Centenaire

Le Comité central a voué un soin très particulier à l'organisation des fêtes du Centenaire ; secondé dans sa tâche par les membres du comité de la Section de Porrentruy, il a essayé de vous réserver quelques heures agréables dans cette région qui fut — et qui reste bel et bien — le berceau de notre société.

Si l'ensemble du programme vous convient, dites-le nous ; si vos espoirs étaient autres, dites-le nous également et, la prochaine fois, nous ferons mieux...

Conclusion

Le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter nous paraît suffisamment long pour que nous nous dispensions d'y ajouter une conclusion. D'ailleurs, il vous appartient de la tirer vous-mêmes cette conclusion. Peut-être arriverez-vous au même résultat que nous ? Nous le souhaitons.

Un fait est certain, c'est que nous œuvrons sans répit au développement intellectuel de notre beau Jura. Votre présence ici constitue pour nous le plus précieux des encouragements.

Stockmar et Thurmann, ne vous inquiétez pas. Les sentinelles sont restées à leurs postes ; *les consignes se transmettent de père en fils et la relève est assurée par cette belle institution et ce faisceau de bonnes volontés : La Société jurassienne d'Emulation !*